

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DOUZE
LE 13 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du cinq décembre deux mille dix-huit et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE, Horacio FERREIRA, Jacques GENESTE, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE. Mesdames Corinne FERREIRA et Sylvie JALLET.

Excusées : Mme Josiane BONNET qui a donné procuration à M. Jacques GENESTE
Mme Mélanie GUY et Mme Brigitte SABADIN.

Absents : Mme Laëtitia ROSET, Messieurs Antonio DE JESUS PEDRO et Fernando FERREIRA.

Secrétaire : Mme Sylvie JALLET.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2018 ; Approbation du compte rendu de la séance du 9 mai 2018 ; Intervention des élus du conseil municipal des enfants ; Désignation d'un élu référent Améliâ 2 ; Point sur les réalisations ; Questions diverses.

M. le Maire propose à l'assemblée l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour : Adhésion au groupement d'achat, travaux de voirie, du Grand Périgueux ; délibération modificative budget principal 2018.

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité.

Les élus observent une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (66- 2018).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2018.

Mme FERREIRA demande quelles sont les dépenses qui ont fait l'objet d'une réduction de crédits lors des délibérations modificatives et notamment les contributions obligatoires.

M. le maire précise que la commune a moins de retard de paiement des factures que l'année précédente. Les contributions concernent les dépenses suivantes : maintenance de l'éclairage public par le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification), contribution ATD (Agence Technique Départementale) et participation aux frais de fonctionnement du Gymnase de St Pierre de Chignac.

Mme FERREIRA indique qu'elle s'inquiète du report de ces dépenses sur le prochain budget.

Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE, Horacio FERREIRA, Jacques GENESTE, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Mesdames Sylvie JALLET et Josiane BONNET (procuration) votent pour.

Mme Corinne FERREIRA s'abstient.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2018 (67- 2018).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2018.

Aucune observation n'est apportée. Le compte rendu est adopté, à l'unanimité.

INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.

M. Dimitri BARBUT demande si le city stade sera réalisé.

M. le Maire indique que cette réalisation est une nécessité pour les jeunes de la commune. Les élus prendront une décision au mois de mars prochain, lors de la préparation du budget. Il rappelle l'engagement de campagne pour la remise en fonctionnement du skate parc, mais les éléments de cette structure ont été détruits lors du mandat précédent.

M. le maire expose au conseil municipal que le CE1 sera certainement dédoublé. L'Inspection académique a mené une réflexion pour diriger les classes de CM1 et CM2 de Dordogne vers les collèges. Une convention a été proposée à l'UDM (Union Des Maires), qui l'a refusée. Compte tenu des départs qui seraient provoqués par cette mesure, l'école de LA DOUZE pourrait perdre jusqu'à 50 élèves et être obligée de fusionner avec une autre école. M. le Maire précise que l'avenir de la commune dépend de sa capacité à maintenir son école.

Concernant le fonctionnement du conseil municipal des enfants, M. le maire indique qu'un protocole de fonctionnement sera établi et leur sera proposé, pour validation. Les comptes rendus des conseils municipaux auxquels ont participé les enfants leur seront transmis. Les enfants seront conviés à assister aux vœux aux côtés des élus.

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AMELIÂ 2 (68-2018).

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a lancé un nouveau programme d'amélioration de l'Habitat privé « Améliâ 2 » en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une période de 5 ans à compter de janvier 2019. La Commune, par délibération en date du 4 juillet dernier, a décidé de soutenir ce programme.

Le fonctionnement de ce programme est le même que celui de Améliâ 1, à savoir, des réunions mensuelles seront organisées, au cours desquelles les dossiers seront présentés et le représentant de la commune, à désigner, validera, ou pas, la subvention communale aux travaux de rénovation du logement

M. le Maire demande donc au conseil municipal de désigner l'élu référent.

M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE est désigné par le conseil municipal, à l'unanimité.

POINT SUR LES REALISATIONS.

M. le Maire expose que l'aménagement de la place des Versannes est en cours, le goudronnage sera effectué en février prochain. L'agglomération des Versannes se redynamise, mais il est à noter un problème de trottoirs qui se désagrègent. Il serait souhaitable d'envisager, sur le prochain exercice, les investissements suivants : travaux de voirie, panneaux adressage (obligatoire), travaux de sécurisation de l'école et école numérique, city stade. M. le maire précise que ces investissements seront difficilement réalisables sans emprunt, de plus, sans réalisation des travaux de sécurisation de l'école, la subvention d'un montant de 23 000 € devra être restituée à l'Etat.

Le bilan des réalisations de ce mandat seront présentées lors du prochain conseil municipal, après avoir revu toutes les délibérations.

GROUPEMENT D'ACHAT EN MATIERE DE TRAVAUX DE VOIRIE (69-2018).

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation entre le Grand Périgueux et ses communes membres, a été adopté le principe de mettre en œuvre des groupements de commandes dans divers domaines. A cet effet, le Grand Périgueux a recruté un acheteur public pour développer ces groupements qui permettent à leurs membres de disposer d'un appui technique et de réaliser des économies par l'effet de massification des commandes.

Suite à plusieurs ateliers de travail entre les représentants des communes et le Grand Périgueux, et afin de définir les domaines les plus pertinents pour ces groupements de commande, un programme sur deux ans a été arrêté :

Pour 2018 :

- Assurance (en cours).
- Travaux de voirie.

Pour 2019 :

- Papeterie / fournitures administratives
- Mobilier de bureau.
- Fourniture de denrées alimentaires en concertation avec le Pays de la Vallée de l'Isle en charge de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.
- Reprographie.
- Entretien / vérification / maintenance.
- Formation professionnelle.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de participer au groupement de commande sur les travaux de voirie.

Cette action propose des groupements sur les trois marchés suivants :

- Les travaux de voirie (travaux d'investissement de rénovation ou d'élargissement de voirie hors grosses opérations)
- Les matériaux et équipements (calcaire, grave émulsion, enrobés à froid, peinture, panneaux de signalisation etc.)
- Maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie (pour les communes souhaitant une assistance pour définir leurs besoins et/ou suivre des chantiers de voirie)

A ce jour, outre le Grand Périgueux, 22 communes ont donné un accord de principe pour participer à ces groupements de commande.

La constitution de ces groupements et leur fonctionnement seront formalisés par une convention qui sera proposée ultérieurement.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La communauté d'agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants (avec constitution d'une commission ad hoc constituée de représentants des membres du groupement).

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le suivi de chantier et le paiement du prix.

Les accords-cadres passés pour les 3 consultations (Travaux, Fournitures et Assistance) seront multi attributaires (il sera donc possible de choisir, sur devis, l'une des quatre entreprises retenues à chaque commande). Les membres du groupement s'engagent à commander un minimum annuel mais ne seront pas tenus de commander à hauteur du prévisionnel communiqué pour le montage du groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **Décide** de l'adhésion au groupement d'achat en matière de travaux de voirie pour les marchés travaux de voirie, matériaux et équipements.
- **Autorise** le maire à signer la convention de groupement de commande dans les conditions définies ci-avant.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL (70 -2 018).

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Augmentation des crédits en dépenses :

- article 6453 (cotisations aux caisses de retraite) : 3 000 €.

Augmentation des crédits en recettes :

- article 74718 (autres participations) : 3 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Augmentation des crédits en dépenses :

- article 1641-01 (remboursement emprunts) : 100 €.

Augmentation des crédits en recettes :

- article 10226-01 (taxes aménagement) : 100 €.

Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE, Horacio FERREIRA, Jacques GENESTE, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Mesdames Sylvie JALLET et Josiane BONNET (procuration) votent pour. Mme Corinne FERREIRA s'abstient.

QUESTIONS DIVERSES.

M. le Maire informe :

- Le Grand périgueux a validé le Schéma Cyclable, qui comprend un diagnostic et des plans d'actions pour la période de 2018 à 2028. Le document finalisé est consultable en mairie.

Un appel à projet « Vélo » a été lancé.

M. le maire précise qu'il serait judicieux que la piste cyclable se prolonge de Niversac au bourg de LA DOUZE. Pour ce faire, une partie d'une parcelle de terrain, propriété de M. Jean-Pierre POMPOUGNAC, doit être cédée à la commune ou faire l'objet d'une convention, afin de permettre la jonction de deux chemins ruraux. M. POMPOUGNAC, pour l'heure opposé, reste à convaincre.

- Après renseignements pris, concernant l'adhésion au CDAS (comité départemental d'action sociale), la loi impose aux collectivités de mettre en place des prestations pour les agents adhérents et leur famille dans les domaines des loisirs ou pour répondre aux aléas de la vie. Un complément indemnitaire n'est pas autorisé. Il est précisé que le Comité Départemental d'Action Sociale est une association loi 1901 créée en 1992, et affiliée, depuis juillet 1994, à un organisme national, le C.N.A.S, ce qui a permis d'élargir la gamme d'aides proposées. Afin de réduire les dépenses du budget 2018, la commune est autorisée à verser la contribution CDAS, d'un montant de 5 488 €, en janvier 2019. Ce décalage sur l'exercice budgétaire suivant a été acté.
- Le ministère de l'Education Nationale a fait évoluer les programmes du premier degré. En conséquence, de nouveaux manuels scolaires seront édités, ce qui générera dépenses pour la rentrée scolaire 2019-2020.
- Suite au courrier de M. Serge FERREIRA concernant une proposition d'achat du terrain jouxtant l'établissement un coin de vie, M. le Maire indique qu'il n'est pas opposé cette proposition, sous réserve que M. FERREIRA s'engage à réaliser, en plus d'un commerce, deux ou trois logements. Un permis de construire devra être présenté.
- Le calendrier des vœux 2019 des communes du Grand Périgueux est transmis aux élus.

INTERVENTION DES ELUS.

M. ROUMANIE indique qu'il serait souhaitable d'agir contre la dangereuse prolifération des frelons asiatiques.

M. le Maire indique que des pièges seront mis en place et qu'une communication sera effectuée par la commune.

Mme JALLET rend compte de la consultation en matière d'assurance (multirisque commune et véhicules) qu'elle a effectuée et de la renégociation des tarifs qui a suivie, avec la compagnie d'assurance de la commune. Cette renégociation permettrait une économie de l'ordre de 700 € en 2019.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

M. le Maire observe que les véhicules commencent à être obsolètes et coûtent chers en réparations diverses et entretien. Aussi, il propose aux élus de se renseigner sur la formule du leasing. Messieurs Horacio FERREIRA, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE et Jacques GENESTE acceptent de se renseigner auprès de plusieurs concessionnaires.

M. le Maire remercie M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, qui a présidé la réunion d'organisation du Téléthon, ainsi que les associations qui ont participé au bon déroulement de ce Téléthon 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.